

SAHARA OCCIDENTAL : LE MAINTIEN DU STATU QUO

Khadija Mohsen-Finan
IFRI

Engagés dans un conflit majeur en Irak, les Etats-Unis souhaitent se débarrasser des conflits mineurs qui constituent des poches de résistance à la pacification des régions. A la recherche d'alliés sûrs dans le monde arabe, Washington a signé, avec le Maroc, un accord de libre échange le 2 mars 2004 tout en essayant, de concert avec Paris, d'infléchir les positions des acteurs du conflit saharien en vue de clore ce dernier, vieux de vingt-neuf ans. Inversement, Alger et Rabat souhaitent bénéficier d'un partenariat plus appuyé avec les Etats-Unis. Dans leur course à la séduction vis-à-vis de Washington, les deux grandes capitales du Maghreb ont donné des signes de bonne volonté qui pouvaient être interprétés comme un début de règlement du dossier saharien. Mais en réalité, fondamentalement, chacun campe sur ses positions. L'Algérie continue d'utiliser ce dossier pour mener sa politique intérieure et ses relations avec les Etats-Unis. Côté marocain, la monarchie ne semble pas disposée à mettre en place une autonomie réelle qui pourrait faire école pour les autres régions, conduisant le pays à s'engager dans la voie d'un fédéralisme. En avril 2004, le Maroc a une fois de plus rejeté le plan de règlement proposé par James Baker, écartant la période intérimaire de 4 à 5 ans et l'option référendaire. Rabat se dit néanmoins disposée à accorder une « large autonomie » au Sahara, à certaines conditions.

De ce fait, de la même manière que l'ajournement du référendum avait pour but de gagner du temps pour éviter de consacrer la victoire totale et définitive de l'une des parties, les rejets des différentes propositions présentées par James Baker pourraient être le moyen de maintenir un statut quo qui constitue peut être la moins mauvaise des solutions dans l'état actuel des relations régionales.

LE SENTIMENT MAROCAIN D'UN SUCCES INELUCTABLE

Depuis 1975, le Maroc et le Front Polisario se disputent l'ancienne colonie espagnole du Sahara espagnol. Les revendications du Maroc se réfèrent aux « droits historiques » pour plaider le maintien de la délimitation des frontières en vigueur avant la décolonisation, tandis que le Front Polisario fonde la légitimité de sa revendication sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette lutte d'Etats-nations, qui se construisent en affirmant leur souveraineté sur des territoires aux limites incertaines et aux populations partagées et peu concernées, aurait pu être banale et surtout de courte durée compte tenu de la disproportion des forces des acteurs reconnus (Maroc et Front Polisario), mais son inscription dans le temps s'explique en grande partie par l'instrumentalisation de ce conflit, qui est devenu au fil des ans un véritable enjeu de politique inter-maghrébine d'abord, mais aussi, à l'intérieur de chacun des pays concernés ou intéressés, un sujet de démarcation et de positionnement politique.

A travers ce conflit, qui a vu le jour dans un contexte de rivalités hégémoniques, chacun des acteurs poursuivait en réalité des objectifs de politique intérieure. Dans un premier temps, ce conflit profita à chacun des pays limitrophes du Sahara pour consolider leurs Etats. Mais rapidement, cette guerre s'est révélée être un moyen pour le Maroc de faire l'union autour du trône et de renforcer une légitimité entamée par les crises des premières années de la décennie 1970. Pour l'Algérie, même si les objectifs ne sont pas avoués, ce dossier du Sahara a toujours représenté un enjeu de politique intérieure.

En même temps que l'engagement de ces deux pays dans la guerre du Sahara consolidait les deux jeunes Etats et mettait en évidence leurs velléités hégémoniques, un acteur nouveau apparaissait sur la scène régionale à travers la revendication de son indépendance et de son identité propre, le Front Polisario. Pour mener un combat pour un territoire qu'il considère comme le sien, ce mouvement a d'abord développé une idéologie transnationale avant de constituer un « Etat » en exil, la RASD, proclamé unilatéralement en février 1976.

Face à cela, le Maroc a d'abord opté pour la stratégie du « dossier clos », avant de bouleverser sa manière de conduire la guerre, adoptant une autre posture diplomatique en acceptant le référendum d'autodétermination qu'il qualifie aussitôt de confirmatif en 1981. Au plan militaire, Rabat fit également construire des murs de défense pour mettre fin à une guérilla qui favorisait l'ennemi. En faisant de ce conflit une guerre d'usure, ôtant à l'adversaire sahraoui sa maîtrise du terrain et en s'inscrivant dans la conformité du droit

international, le Maroc avait le sentiment de gagner un temps précieux qui lui permettait d'achever le développement du Sahara qu'il désigne comme ses « provinces du sud ». Ce développement était alors censé attirer les Sahraouis installés à Tindouf et convaincre la communauté internationale que le Sahara n'est autre que marocain. A partir de cette configuration, Rabat considérait que son succès était inéluctable.

En 1988, ce sentiment fut conforté par deux événements qui ne sont pas sans lien entre eux : d'une part, le gouvernement algérien annonçait la reprise de ses relations diplomatiques avec le Maroc, interrompues en 1976 pour cause de conflit saharien. Alger, qui avait conditionné la reprise de ses relations diplomatiques avec Rabat à l'obtention des droits des Sahraouis contournait allégrement cette question au profit d'autres considérations. Pour autant, devait-on conclure à l'abandon ou au « lâchage » du Polisario par la classe politique algérienne ? Ou s'agissait-il plutôt d'une utilisation tactique de ce dossier par les différents clans rivaux qui se disputent le pouvoir en Algérie ? D'autre part, les responsables politiques du Polisario n'ont pas été insensibles à cette approche utilitaire de leur cause par les personnalités politiques algériennes et nombre d'entre eux quittèrent la direction politique du Polisario pour gagner la Mauritanie ou le Maroc.

De nombreux combattants ayant quitté le mouvement dénoncèrent une mainmise des Reguibat¹ sur la haute direction du Polisario. Cette tension fut alimentée par une partie des combattants qui, depuis la construction des murs de défense, ont vu peu à peu s'évanouir leur rêve de « libérer le Sahara » par des moyens militaires. De plus, l'armement mis à leur disposition par l'Algérie se réduisait et devenait obsolète par rapport à celui dont disposait l'adversaire marocain.

Tout cela aggravait la lassitude d'une grande partie de la population des camps de Tindouf qui assistait, impuissante, à une situation bloquée aussi bien au plan militaire que diplomatique alors que parallèlement, la dégradation de ses conditions de vie s'accusait progressivement. En dépit de la propagande du Polisario, elle n'était pas sans savoir que les principaux tuteurs du mouvement se désintéressaient de plus en plus d'une cause qui ne semblait plus trouver sa place dans les priorités régionales ou internationales. Les différentes frustrations de la population de Tindouf, aussi bien militaire que civile, ont conduit certains à privilégier leurs intérêts personnels au détriment de la poursuite de la lutte.

¹ Les Reguibat représentent la tribu la plus importante numériquement. Jusqu'à la colonisation espagnole, ils furent les principaux maîtres de la région de la Seguiet El Hamra, du Rio de Oro et du Drâa. Sur cette question, voir l'article de David Hart, « The social structure of the Rgibat Bedouins of the western Sahara », *The Middle East Journal*, 16(4), automne 1962, pp. 515-527.

Certains d'entre eux gagnent la Mauritanie, d'autres rallient le Maroc répondant ainsi à l'appel de Hassan II.

Dans un contexte très difficile pour le Front Polisario, du fait du rapprochement algéro-marocain et de la crise qui mine la direction du mouvement, Hassan II lançait, en effet, un appel « à tous les égarés animés de bonnes intentions » pour « qu'ils regagnent la mère patrie » qui se montrerait « clémente et miséricordieuse » à leur égard. Hassan II se positionnait ainsi en père qui lance un appel à ses fils dispersés et « oublieux » d'un passé d'union entre ce qu'il appelle le Grand sud et la monarchie marocaine. Par ses appels réitérés, le roi dévoilait en réalité un pan entier de sa stratégie consistant à accélérer la multiplication des ralliements qui provoquerait, selon ses vœux, une hémorragie dans les rangs de l'ennemi et rendrait de ce fait inutile la tenue d'un référendum. Dans la logique de ce conflit, la « clémence » du monarque est empruntée à une tradition sultanienne selon laquelle, le royaume est composé de tribus et le territoire s'agrandit au rythme des allégeances faites au souverain. Ce faisant, le Maroc enlève à ce conflit son aspect international et l'insère, par le biais de l'intégration des populations du Sahara au Maroc, dans une politique d'aménagement du territoire et de régionalisation.

Deux logiques s'affrontent alors, l'une internationale avec l'accord donné par les deux parties, y compris le Maroc, sur la tenue d'un référendum en vue de régler le conflit, et l'autre, interne qui consiste à intégrer le territoire du Sahara et sa population, notamment par une politique attractive pour ceux qui se trouvent à Tindouf. Le choix de ces derniers, de se mettre au service du Maroc, s'explique bien sûr par les nouvelles alliances régionales et, dans une moindre mesure, par la nouvelle donne internationale, qui ne leur permettent plus de croire en l'avenir d'un Etat sahraoui. Dans la plupart des cas, ils représentaient des opposants politiques au mouvement au sein duquel ils ont milité. Pour Rabat, ces « retours » représentent à la fois le succès de la stratégie marocaine et la déliquescence du Polisario.

A partir de 1988, le nouveau positionnement algérien, les tensions au sein du Polisario et les ralliements de Sahraouis au Maroc donnent à Rabat le sentiment d'un succès certain en sa faveur. De même que la reconnaissance de la propriété du Sahara au Maroc par la communauté internationale ne pouvait être pour la monarchie qu'une question de temps, et le référendum qui semblait être l'instrument obligé de cette reconnaissance ne pouvait être que « confirmatif ».

L'IMPOSSIBLE REFERENDUM

Devant le refus réitéré par le Maroc de négociations directes avec le Polisario, l'Onu tente alors de débloquer la situation en proposant un plan de paix. Le 30 août 1988, les deux parties faisaient connaître leur approbation d'un plan de paix sur le Sahara occidental qui prévoyait la tenue d'un référendum d'autodétermination.

Dans ce conflit du Sahara, l'organisation d'une telle procédure référendaire est précisément liée à la difficulté de sortir de l'impasse. La conduite de la guerre n'a pas déterminé la victoire officielle et définitive de l'un des deux protagonistes. L'abandon de l'issue militaire et de la négociation laisse alors penser que les deux protagonistes ont opté, en 1988, pour une victoire totale et définitive de l'un d'entre eux.

En septembre 1991, l'accord de cessez-le-feu prévoyait l'organisation d'une consultation référendaire dès janvier 1992. Faute d'accord entre les parties sur la composition du corps électoral, le référendum fut régulièrement ajourné. A partir de là, on a pu observer un déplacement des tensions : l'affrontement ne s'exprimait plus sur le terrain mais à travers la composition des listes électorales. C'est pour redonner une impulsion à un processus de paix enlisé que le Secrétaire général des Nations Unies nommé James Baker, envoyé spécial pour le Sahara occidental. Celui-ci met en place un plan de paix qui prévoyait la tenue d'une consultation, elle aussi régulièrement reportée parce qu'elle continuait à se heurter aux divergences des deux parties sur la composition des listes électorales.

En réalité, ce scrutin paraissait d'autant plus déterminant que, pour la monarchie marocaine, la cause sacrée de la récupération des « provinces sahariennes » a beaucoup trop lourdement hypothéqué la vie politique du pays pour que le Maroc puisse s'engager dans une aventure électorale sans être assuré d'une franche victoire. Il l'était tout autant pour le Front Polisario, défavorisé par le rapport des forces dès le début des années 1980 et qui ne continuait d'exister en tant que mouvement de libération que dans la mesure où il représentait une des deux parties ayant à s'exprimer dans le cadre d'une consultation électorale.

Compte tenu de l'importance de cette donne, chacune des parties était tentée de grossir l'électorat susceptible de voter en sa faveur pour s'assurer une victoire plus large. De ce fait, la mise à jour des listes allait être interprétée différemment par chacun des acteurs. Alors que pour le Polisario, il fallait tenir compte des décès et des naissances dont il communiquerait l'identité, pour le Maroc, il convenait d'inclure les Sahraouis, qui, depuis les

années 1950, avaient dû, pour des raisons économiques ou politiques, émigrer vers le Maroc ou la Mauritanie. Entre ces deux options, plus d'une centaine de milliers de voix pouvaient être en jeu, celles qui, précisément, pouvaient faire la différence en cas de vote.

Outre la difficulté réelle de définir avec précision ceux qui pouvaient être considérés comme Sahraoui, les belligérants ont certainement voulu donner, de manière tactique, leur propre définition du Sahraoui, en fonction de critères qui leur sont propres et qu'ils ont utilisés pour modifier le corps électoral en leur faveur. Du fait de cette utilisation tactique du corps électoral, le processus ne pouvait que buter sur les obstacles qui, depuis le début des années 1990, ont fait capoter les différentes tentatives de référendum.

L'absence d'accord entre les parties sur un corps électoral n'explique qu'en partie l'échec à l'organisation d'une consultation référendaire. En acceptant cette procédure en 1981, le Maroc entendait se donner les moyens de parachever sa politique d'intégration du territoire et des Sahraouis au Maroc. En 1988, compte tenu des difficultés que semblaient réserver la paix, notamment en termes de déséquilibre entre les régions ou encore d'intégration de l'ensemble des Sahraouis, la position d'attente du référendum a permis à l'acteur marocain de consolider l'union au plan interne, et, au plan international, d'être en accord avec les demandes de l'ONU en faveur d'un référendum. Olivier Vergniot écrivait à ce propos « le référendum est utile, plus exactement c'est l'idée référendaire qui est utile, faute d'une intervention militaire décisive, ce scrutin sert, au Maroc, à reconforter l'opinion publique et à conforter un état de fait. Son annonce régulière, sa mise en avant par rapport et contre la négociation directe a un effet thérapeutique sur la situation intérieure et extérieure du pays ».²

De la même manière, pour le Front Polisario, alors que sur le court terme, il devait sa survie à la demande d'un référendum qui lui permettait de continuer d'exister et de faire connaître le bien fondé de son combat, sur le long terme, sa survie était liée à son succès au cours du scrutin. Dans ce sens, la demande d'un référendum procurait également plus de ressources politiques tandis que son organisation exposait le mouvement à être balayé de l'histoire en cas d'échec.

Outre ces avantages que pouvaient avoir les deux acteurs à ajourner le tenue d'un référendum, les différents échecs à la mise en place de celui-ci nous conduisent à poser trois questions qui paraissent essentielles : quelle est la rationalité d'un acte référendaire

² Vergniot (Olivier) « La question du Sahara occidental. Autodétermination et enjeux référendaires », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXVIII, Paris, éditions du CNRS, 1989, pp. 415-416.

compte tenu des stratégies en place et notamment par le Maroc ? Quel est le sens de cette consultation étant donné que le contrôle du territoire par le gouvernement marocain s'effectue de fait, aussi bien sur les personnes que sur les ressources économiques ? Enfin, dans le cadre d'un référendum, qui est réellement habilité à voter, en d'autres termes qui est Sahraoui et selon quels critères d'identification ? A ces éléments qui contribuent à la complexité d'organiser un référendum, s'ajoute bien sûr le fait que, malgré la disproportion des forces, aucune partie n'est suffisamment affaiblie pour abdiquer, autant dire qu'aucune n'est prête à transiger sur l'issue du conflit.

LES DIFFICULTES A SORTIR DE LA CRISE

Face à ces difficultés à mettre en place un corps électoral, les Nations unies ont songé, dès 2001, à des solutions politiques qui puissent transcender les obstacles à résoudre le conflit. En juin 2001, un accord-cadre est ainsi proposé aux protagonistes, il est présenté comme « cadre de base des futures négociations ». Il est rejeté par l'Algérie qui évoque alors « une chronique d'une intégration programmée » et par le Front Polisario qui, tout en campant sur le principe d'autodétermination, dénonce la manière dont les Nations unies sont passées d'un mode de règlement admis par tous, c'est-à-dire l'autodétermination, à un autre pour favoriser le Maroc.

Par-delà ces rejets qui portent davantage sur le choix d'une nouvelle procédure que sur le contenu même du texte, on pouvait pourtant percevoir dans cette nouvelle option des aspects séduisants. D'une part, ce texte avait l'avantage de ne pas consacrer la victoire totale et définitive de l'un des deux acteurs. Il prenait également en compte toutes les parties qui ont une influence sur le cours des événements, associant ainsi étroitement l'Algérie et précisant le rôle que pouvaient jouer les Etats-Unis et la France. Il prenait enfin en compte la spécificité sahraouie en reconnaissant, implicitement au moins, un particularisme qui peut renvoyer à une identité.

Ces trois nouveaux éléments auraient pu être mis en avant dans le cadre d'une négociation, puisque le texte avait été pensé comme un « cadre pour des négociations ». Il n'en fut rien, Alger et le Front Polisario le rejetant dans son ensemble et le Maroc balayant d'un revers de manche tout ce qui pouvait signifier une autonomie réelle accordant des pouvoirs aux Sahraouis dont l'identité devait être reconnue.

Devant cette impasse supplémentaire, Kofi Annan, le Secrétaire général de l'ONU a adressé un rapport au Conseil de sécurité, en février 2002, qui comprenait quatre options. La première, portait sur un retour possible à la solution référendaire, dont on pouvait bien se demander pour quelle raison ce qui ne s'est pas réalisé par le passé devenait possible. La seconde était relative à une autonomie, non négociable, qui serait imposée aux deux parties. La troisième renvoyait à une partition du territoire saharien suggérée par le président Bouteflika au président Bush. Outre la partition et l'autonomie, Kofi Annan mettait également en avant l'idée de mettre fin à la mission de l'ONU au Sahara (MINURSO) après 11 ans de présence. C'est bien sûr un aveu d'échec pour l'organisation, mais c'est aussi une porte ouverte pour le pourrissement d'une situation qui ne profiterait véritablement à aucun des acteurs. Le Maroc qui administre déjà ce territoire, se voit limité dans son mode de gestion, par le fait que la communauté internationale ne lui reconnaît pas la propriété du Sahara. Régulièrement, qu'il s'agisse du Rallye Paris-Dakar ou encore des contrats signés par le Maroc avec des compagnies pétrolières étrangères, le Front Polisario dénonce ces actes mettant en avant le fait que les Nations unies n'ont pas encore statué sur le souveraineté de ce territoire.

En janvier 2003, James Baker a encore effectué une tournée de consultation dans la région (Rabat, Nouakchott, Alger et Tindouf), avant de proposer un plan de règlement aux parties et au Conseil de sécurité. Cette proposition qui a encore été rejetée, n'était pas fondamentalement différente de ce qui fut soumis aux protagonistes par le passé : maintien du principe d'autodétermination avec élection d'une autorité locale à l'intérieur d'un Maroc souverain, mais le statut final du Sahara occidental devait être déterminé par un référendum au terme de 4 à 5 ans après la date effective de l'entrée en vigueur du plan.

En somme, ce sont les Nations unies qui décideront au final de ceux qui sont admis à voter, une décision sans appel. Toute addition à cette liste ne pouvant être faite que si la résidence dans la région depuis 1999 est attestée par le témoignage d'au moins trois personnes crédibles et par un document écrit, digne de foi. On serait alors en mesure de se demander pourquoi les mêmes critères ayant déjà été remis en question seraient acceptés par les parties. D'autre part, sur quelle base les Nations unies seraient-elles en mesure de se prononcer sur la crédibilité d'une personne ou d'un document ? Par le passé et au moment de la composition des listes électorales, nous avons vu des Chouikhs (anciens) conditionnés

par des choix politiques, de même que nous avons vu que de faux documents avaient été présentés.

En avril 2004, le rapport du Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la MINURSO de six mois au lieu des dix proposés par Kofi Annan. Alors que le dernier plan de règlement Baker prévoyait une période transitoire au terme de laquelle les électeurs s'exprimeraient sur le statut définitif du Sahara par le biais d'une consultation référendaire. Rabat écarte cette procédure refusant à la fois la période transitoire et le référendum d'autodétermination, seule l'option de l'autonomie est retenue justifiant ce refus par le fait que la période transitoire est susceptible de « plonger l'ensemble du Maghreb dans l'insécurité et l'instabilité ». Le Maroc se dit en revanche disposé à négocier un statut d'autonomie « large, viable, crédible et définitif dont bénéficierait tous les habitants de la région du Sahara ».

Mais, Rabat précise bien que cette disposition s'accompagne de « lignes rouges à ne pas dépasser et relatives au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale du Maroc et des bases fondamentales et constantes du royaume ».

En écartant définitivement l'autodétermination, le Maroc rompt avec la politique saharienne définie par Hassan II et énoncée à Nairobi en 1981. Certes son adhésion au principe référendaire était assorti du qualificatif « confirmatif », mais les juristes conviendront qu'il n'existe pas de référendum confirmatif. Par ailleurs, comment le Maroc peut-il conditionner une autonomie au respect de la souveraineté de l'intégrité territoriale du Maroc puisque le litige qui oppose bien les parties depuis une trentaine d'années porte bien sur la souveraineté de ce territoire. Rabat serait il alors disposé à négocier ce qu'il pense lui appartenir ?

En réalité, les différentes réponses fournies aux quatre plans de règlement proposés annuellement par James Baker montrent que rien n'a fondamentalement changé, chacune des parties continue de camper sur ses positions. Toutefois, en dépit de cet aspect statique des choses, des facteurs liés à la donne internationale ont donné l'impression d'un changement susceptible de favoriser un règlement au conflit. En fait, le seul changement récent tient probablement, sur le plan international, à la volonté américaine de procéder à un « remodelage » du monde arabe et peut être d'instaurer un « grand Moyen-Orient ».

Dans ce contexte, Washington cherche à renforcer ses relations aussi bien avec l'Algérie qu'avec le Maroc, et inversement chacun des deux grands pays du Maghreb aimerait pouvoir bénéficier d'un partenariat plus appuyé que le voisin. Dans cette course à la séduction de Washington, Marocains et Algériens ont laissé croire à une décrispation de leur

position sur le dossier saharien. Accords commerciaux et partenariat algéro-américain, visite du ministre algérien des Affaires étrangères à Rabat au cours de laquelle, M. Belkhadem ne s'est pas montré hostile à une solution politique au dossier du Sahara, déclaration de Khaled Nizzar, ancien ministre algérien et Général à la retraite se disant favorable à une solution « ni perdant ni gagnant »,³ signature d'accords de libre échange entre le Maroc et les Etats-Unis le 2 mars 2004, autant de signes qui ont pu être interprétés comme une détente constituant un prélude au règlement du conflit mais qui furent sans effet aucun sur son issue. Cette stratégie de la séduction s'est donc avérée non productive quant au dénouement du conflit dans la mesure où précisément Washington n'a ni les moyens ni la volonté d'infléchir les positions des parties en les conditionnant à ses relations bilatérales avec chacun des pays. L'universitaire américain William Zartman a pu dire « la seule chose que le gouvernement américain peut faire aujourd'hui, c'est éviter que le Maroc aille dans le précipice. Mais les Américains n'ont aucun moyen de convaincre l'Algérie de devenir plus souple »⁴.

Devant l'échec de cette politique de séduction, les deux capitales pourraient être tentées de substituer la peur à la séduction en liant par exemple la lutte internationale contre le terrorisme à la « zone grise » qui existe dans le Sahel. En effet, selon certains observateurs, cette région traditionnellement connue pour la sécheresse qui y sévit serait devenue une zone grise où évoluent en toute liberté terroristes et bandits, une sorte de « refuge et une zone de non-droit ». Le général américain Charles Wald va même plus loin, en pensant que « Al Qaida cherche un endroit pour faire comme en Afghanistan sous les Talibans, un havre pour s'équiper et s'organiser »⁵.

En fait, les Etats de la région ont bien compris l'avantage qu'ils pouvaient tirer de cette « lutte globale contre le terrorisme » qui obsède les Etats-Unis. En utilisant cette menace, ils tentent d'impliquer Washington dans la traque de leurs propres opposants. Les Algériens ont usé de cet argument pour lutter contre le GSPC (Groupe salafiste de prédication et de combat), en essayant de faire le lien entre ce groupe islamiste radical issu du GIA et Al Qaida. En janvier 2004, les services de renseignement français et algériens avaient considéré que ce groupe envisageait une embuscade contre le rallye Paris-Dakar. Les dixième et onzième étapes ont donc été annulées.

³ Entretien donné à *La Gazette du Maroc*, en date du 20 mars 2003

⁴ « Sahara : comment amorcer le dialogue », *Le Journal Hebdomadaire*, 8/14 mai 2004. I. William Zartman est professeur de science politique à l'Université Johns Hopkins à Washington.

⁵ Le Général Charles Wald est en charge des questions africaines. Les 23 et 24 mars 2004, il se réunissait avec des militaires algériens, marocains, mauritaniens, tunisiens, maliens, sénégalais et tchadiens, sur la base américaine de Stuttgart en Allemagne pour discuter de la coopération militaire globale contre le terrorisme, avec

Alors qu'Alger met en avant l'implication du GSPC dans ces opérations de banditisme et de terrorisme⁶, le Maroc, lui, semble associer des éléments du Front Polisario, basés à Tindouf à ces groupes incontrôlés.⁷ Selon la thèse marocaine, « sans base arrière territoriale, les réseaux terroristes transnationaux n'ont aucun avenir. Il leur faut des zones où les Etats sont faibles, voire inexistantes : des zones tribales entre Afghanistan et Pakistan, les zones désertiques du Sin-Kiang aux confins de la Chine continentale ou ...le désert du Sahara. Toutes ces zones où l'autorité de l'Etat est absente et l'économie criminelle triomphe sont les meilleures alliées des terroristes »⁸.

Les Etats-Unis ne sont pas insensibles à ce genre de menace, même si, pour l'heure, ils disposent de peu d'éléments crédibles faisant le lien entre l'existence de ces groupes et Al Qaida. Dans le cadre d'un programme baptisé « initiative pour le Sahel » ils ont accru leur coopération militaire et policière dans les pays de la région.⁹

Si cette menace s'avérait réelle, elle pourrait inclure des éléments de la population sahraouie de Tindouf, peut-être ceux qui n'ont plus d'idéologie à laquelle ils pourraient croire pour continuer la lutte pour une indépendance qui ressemble de plus en plus à un leurre. Sous cet angle, Washington pourrait vouloir clore à tout prix ce conflit de basse intensité et se débarrasser de toutes les poches d'insécurité dans la région. La stratégie de la menace pourrait alors s'avérer plus productive que la politique de la séduction pour mettre un terme à ce conflit.

une préoccupation majeure : le Sahel. Voir : « Au Sahel, la «zone grise » qui inquiète les services secrets », *Libération*, 28 avril 2004.

⁶ Le GSPC serait responsable de l'enlèvement de 32 touristes en 2003.

⁷ Voir : « Maroc-Sahara : oui à l'autonomie, non à l'indépendance », *Aujourd'hui le Maroc*, 29 avril 2004.

⁸ « A la recherche de bases arrières », *L'Economiste*, 17 avril 2004.

⁹ Mali, Niger, Algérie, Mauritanie, Tunisie, Maroc et Libye.